



LES GARANTIES

- Incendie et évènements assimilés
- Evènements climatiques-gel
- Catastrophes naturelles
- Catastrophes technologiques
- Dégâts des eaux
- Attentats et actes de terrorisme
- Assistance
- Défense pénale et recours suite à accident
- Dommages électriques
- Bris de glaces
- Vol-vandalisme : détériorations immobilières
- vol-vandalisme : dommages mobiliers
- Responsabilité civile vie privée
- Séjour voyage

EN CAS DE SINISTRE :

Vous devez adresser votre déclaration écrite à :

lyonvitton@agence.generali.fr

et aussi en ligne :

monespace.generalif.fr

monespace.generalif.fr

Votre Espace Client est disponible 24h/24 et 7j/7

- Téléchargement de vos attestations
- Déclaration de votre sinistre en temps réel
- Consultation des détails de votre contrat
- Guides et informations sur l'Habitation Generali

Ce document ne peut engager l'assureur Generali au-delà du contrat auquel il se réfère : pour le détail des clauses et conditions , se reporter au contrat d'assurance



ASSURANCE LOGEMENT ETUDIANT DEMANDE DE GARANTIE

Date de signature du bail :

Objet de l'assurance : Garantir les effets personnels et la responsabilité civile des étudiants locataires en meublés situés dans les résidences PURE GESTION

Assuré / Soucripteur : L'étudiant locataire ou co-locataire

NOM : PRENOM :

NOM : PRENOM :

Coordonnées Tél. Mobile :

de l'étudiant assuré : Email :

Lieu de l'assurance : N° du logement : ETAGE :

ADRESSE DE LA RESIDENCE :

Surface exacte : M²

Montant garanti de l'assurance :

	INCENDIE	VOL	DEGATS DES EAUX
Jusqu'à 30 M²	3 000 €	1 500 €	1 500 €
de 30 à 40 m²	4 000 €	2 000 €	2 000 €
De 40 à 50 m²	5 000 €	2 500 €	2 500 €
Franchise	0,15 x indice FNB		

Tarif de l'assurance :

	PRIME ANNUELLE TTC	COCHEZ LA CASE
Jusqu'à 30 M²	100 €	<input type="checkbox"/>
de 30 à 40 m²	105 €	<input type="checkbox"/>
De 40 à 50 m²	115 €	<input type="checkbox"/>

Le présent document n'a pas de valeur contractuelle et ne vaut pas bulletin d'adhésion à l'assurance logement étudiant Generali. Le présent document constitue uniquement une demande d'information sur l'assurance logement étudiant auprès de Générali. En tout état de cause, seule la signature d'un contrat avec Generali sera de nature à couvrir le locataire dans les conditions prévues audit contrat.

Signature de l'étudiant

"Bon pour accord
pour la transmission
à l'assureur Generali"